



## Obligations usufruitier/nu-propriétaire.

Par **Mirza**, le **10/10/2019** à **11:08**

J'ai fait, il y a 11 ans, une donation à mes 2 filles d'une maison avec réserve d'usufruit. J'ai loué cette maison jusqu'au mois de juillet pour m'assurer un complément de revenus. Vouloir remettre cette maison à la location, il m'a été répondu qu'elle ne répond plus aux normes en vigueur. J'ai 87 ans et n'ai comme seule ressource que ma seule retraite dont le pouvoir s'est beaucoup érodé au fil de ces dernières années. Je n'ai plus les moyens financiers d'assurer une remise aux normes de cette maison. Mes filles n'acceptent pas de transformer la donation faite il y a 11 ans en une nouvelle donation sans réserve d'usufruit. La mairie me demande un raccordement au réseau d'assainissement collectif créé il y a 2 ans et je n'ai pas les moyens de le financer. Ayant, de par mon âge, perdu toute possibilité de contracter un emprunt, comment puis-je sortir de cette impasse ?